

**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil d'Administration  
Séance du vendredi 20 décembre 2024**

**Date de la convocation** : lundi 16 décembre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 17

**Étaient présents :**

Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Françoise MARTEEL, Mme Marie SALESES, M. Frédéric DAVAN, M. Jean-Bernard CASENAVE, Mme Marie-Chantal GORDON, M. Alain LAPEYRE, Mme Josy POUEYTO, M. Jean-Pierre PEUDEPIECE, Mme Gisèle FERRARIS, M. Henri JOUANTEGUY

**Étai(en)t représenté(e)s :**

M. François BAYROU (donne pouvoir à B. JOUHANDEAUX), Mme Marie-Laure MESTELAN (donne pouvoir à M. SALESES), M. Michel FOLLIOU (donne pouvoir à A. LAPEYRE), M. Philippe MAENNEL (donne pouvoir à F. MARTEEL)

**Étai(en)t excusé(es) :**

M. Jérôme MARBOT, Mme Fabienne CARA

**Secrétaire de séance** : Anne CARASSUS

-----

**N° 10 Année 2025 : tarifs annuels**

**Rapporteur** : Mme Béatrice JOUHANDEAUX

Mesdames, Messieurs

Après avis de la commission des finances du 3 décembre 2024, je vous demande de bien vouloir fixer, pour l'année 2025, les tarifs à appliquer aux différents services tels que détaillés en annexe.

Il vous est proposé la mise en place d'un tarif différencié entre les résidents bénéficiaires de l'aide sociale dont le tarif est fixé par le Département et les résidents payants. Ce nouveau tarif pour les résidents payants est fixé à + 15 % par rapport au tarif déterminé par le Département dans le cadre de l'aide sociale. Il suivra l'évolution annuelle du tarif fixé par le Département et sera automatiquement majoré de 15 %. Il entrera en vigueur dès la parution du décret d'application de la loi du 8 avril 2024, dite « loi bien vieillir ».

Pour les tarifs soumis aux organismes de tarification, il s'agit de la reconduction des tarifs agréés par le Conseil Départemental et votés en 2024, en attendant les nouveaux arrêtés 2025.

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**